

APPEL A PROPOSITION

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'EVALUATION DE LA DISPONIBILITE ET DE LA CONSOMMATION DES ALIMENTS FORTIFIES (HUILE, SEL ET FARINE DE BLE) AU BENIN

Publié par
Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN)

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
I. Contexte du projet et portée des travaux	2
II. Instructions pour répondre	6
III. Modalités de cet appel d'offres	9
IV. Offre de services	12

I. CONTEXTE DU PROJET ET PORTÉE DES TRAVAUX

1. À PROPOS DU GAIN

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) est une fondation basée en Suisse qui a été créée à l'ONU en 2002 pour lutter contre la souffrance humaine causée par la malnutrition. En collaboration avec les gouvernements et les entreprises, nous visons à transformer les systèmes alimentaires afin qu'ils fournissent des aliments nutritifs à tous.

Chez GAIN, nous croyons que tout le monde dans le monde devrait avoir accès à des aliments nutritifs et sûrs. Nous nous efforçons de comprendre et d'apporter des solutions spécifiques au défi quotidien de l'insécurité alimentaire auquel sont confrontées les populations pauvres. Conscients qu'il n'existe pas de modèle unique, nous développons des alliances et construisons des programmes sur mesure, en utilisant une variété de modèles et d'approches flexibles.

Nous établissons des alliances entre les gouvernements, les entreprises locales et mondiales et la société civile afin d'apporter des améliorations durables à grande échelle. Nous faisons partie d'un réseau mondial de partenaires qui travaillent ensemble pour créer des solutions durables à la malnutrition. Par le biais d'alliances, nous fournissons un soutien technique, financier et politique aux principaux acteurs du système alimentaire. Nous utilisons des apprentissages spécifiques, des preuves d'impact et des résultats de projets et de programmes pour façonner et influencer les actions des autres.

Basée à Genève, en Suisse, GAIN possède des bureaux de représentation au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En outre, GAIN dispose aussi des bureaux nationaux au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, au Pakistan, en Tanzanie, en Ouganda, au Rwanda et au Bénin. Des programmes et des projets sont mis en œuvre dans divers autres pays, notamment en Afrique et en Asie.

2. CONTEXTE

En ouvrant un bureau au Bénin, GAIN entend accompagner le Gouvernement du Bénin dans la lutte contre la malnutrition et ceci en collaboration avec tous les acteurs du secteur. A cet effet, grâce à l'appui financier du Gouvernement néerlandais, GAIN Bénin met en œuvre le projet Fortification à l'échelle industrielle, Large Scale Food Fortification (LSFF). L'objectif de ce projet est d'appuyer d'une part, les petites et moyennes entreprises à pouvoir fortifier localement le sel, l'huile, la farine de maïs et pouvoir fournir le programme de cantine scolaire et d'autre part, d'améliorer le dispositif réglementaire de surveillance des aliments fortifiés.

Dans le but de contribuer à l'accroissement en qualité et en quantité des aliments fortifiés localement produits et de créer un environnement favorable à la production et au suivi réglementaire des produits fortifiés, GAIN a prévu d'une part, de renforcer les capacités des producteurs locaux et d'autre part, de renforcer les capacités des laboratoires et des agences de contrôle.

Le projet de Fortification à Grande Échelle des Aliments (Large-Scale Food Fortification LSFF) est mis en œuvre conformément aux politiques nationales en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments, avec une surveillance réglementaire assurée par l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) aux niveaux de la production, de l'importation et du marché. Grâce à l'appui financier du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas, GAIN met en œuvre depuis 2022 le projet LSFF et ceci en étroite collaboration avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du commerce, de la Santé, les agences de régulation (ABSSA, DDAEP), les laboratoires, l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), les universités, les partenaires de développement (notamment le PAM, le PNUD et CRS), ainsi que les producteurs agroalimentaires du secteur privé.

Après trois années de mise en œuvre, le projet LSFF vise à accroître son impact en assurant la durabilité de la couverture des cantines scolaires tout en élargissant l'accès des consommateurs à des aliments adéquatement fortifiés, en particulier pour les populations les plus vulnérables (BoP/ Base de la Pyramide). Les objectifs spécifiques sont d'augmenter l'accès aux huiles et au sel fortifiés pour les consommateurs BoP

et d'introduire la farine de maïs fortifiée dans les repas scolaires, afin d'améliorer les résultats nutritionnels et de réduire les carences en micronutriments.

Il convient de souligner que le projet LSFF est mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif réglementaire national visant à lutter contre les carences en micronutriments au Bénin, où la fortification de l'huile, l'iodation du sel et la fortification de la farine de blé sont obligatoires depuis 2012. La fortification alimentaire vise donc à accroître l'apport en micronutriments essentiels au sein de la population en ajoutant, lors de la transformation des aliments de base ou des condiments, les micronutriments les plus déficitaires dans le régime alimentaire béninois, améliorant ainsi leur valeur nutritionnelle. Des normes nationales ont été établies et précisent les exigences de fortification par véhicule (voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1. Micronutriments ajoutés à l'huile, au sel et à la farine de blé par fortification (ppm) conformément à la réglementation en vigueur au Bénin

Véhicules	Minéraux			Vitamines	
	Fer	Zinc	Iode	Vitamine A	Acide folique
Farine de blé ¹	60mg/kg	55mg/kg	-	-	2,6mg/kg
Huile ²	-	-	-	50 UI/g	-
Sel ³	-	-	20-60 mg/kg	-	-

Reference

1: Arrêté interministériel année 2012 N°0237MS/MEF/MAEP/MICPME/DC/SGM/CTJ/ DSME/SA portant modalités de fortification en fer, acide folique, zinc et vitamines du groupe B de la farine de blé destinée à la consommation humaine et animale en République du Bénin ;

2: Arrêté interministériel année 2012 N°0238 MS/MEF/MAEP/MICPME/DC/SGM/CTJ/DSME/SA portant modalités de fortification en vitamine A des huiles alimentaires destinées à la consommation humaine et animale en République du Bénin ;

3: Arrêté interministériel année 2013 N°422/MAEP/MS/MICPME/MEF/MCAAT/MDGLAA/ DC/SGM/DANA/SA fixant les conditions de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation du sel iodé en République du Bénin ;

C'est dans ce contexte que la présente étude de marché combinée à une enquête au niveau ménage est prévue afin de générer des données probantes sur la disponibilité, le statut de fortification et l'adéquation des aliments fortifiés présents sur le marché, et d'orienter les actions futures du projet LSFF ainsi que celles de l'ABSSA en matière de surveillance et de contrôle des produits fortifiés et de façon plus large des structures gouvernementales en matière de fortification des aliments.

Cette étude constituera la base factuelle des interventions prévues dans le cadre de l'extension du LSFF ainsi que du programme national de fortification dans son ensemble, en éclairant les décisions programmatiques, les actions réglementaires et les futures initiatives de mise à l'échelle.

Cette activité s'inscrit dans une dynamique d'établissement d'une situation de référence (baseline) destinée à orienter les actions futures des structures gouvernementales (ABSSA, ANAN) et à renforcer le système national de surveillance de la fortification alimentaire et le programme national de fortification.

Pour y arriver, GAIN a prévu le recrutement d'un cabinet pour assurer efficacement les activités **d'évaluation de la disponibilité et de la consommation des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) au Bénin.**

The Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) lance cet appel d'offres et sera l'organisation administrative responsable de cet appel à proposition Cet appel à proposition a donc pour objectif : **d'identifier et de sélectionner un cabinet capable de mener à bien les activités d'évaluation de la disponibilité et de la consommation des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) au Bénin.**

3. PORTÉE DES TRAVAUX ET LIVRABLES

3.1. OBJECTIFS

La présente mission d'une durée de trois (03) mois vise à :

- 1) Évaluer la disponibilité des aliments fortifiés (huile alimentaire, sel et farine de blé) sur le marché béninois, notamment à travers l'identification des marques présentes et leur accessibilité dans les principaux circuits de commercialisation.
- 2) Mesurer la couverture et la consommation des aliments fortifiés au sein des ménages, en particulier chez les populations cibles telles que les femmes en âge de procréer et les enfants.
- 3) Estimer la contribution des aliments fortifiés aux apports en micronutriments essentiels, afin d'évaluer leur rôle potentiel dans l'amélioration de la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires.
- 4) Analyser l'équité d'accès et le niveau de connaissance des ménages en matière de fortification alimentaire, en identifiant les éventuelles disparités selon les groupes vulnérables et les contextes socio-économiques.

La mise en œuvre de l'étude permettra d'obtenir les résultats suivants :

- ☞ une cartographie actualisée de la disponibilité des aliments fortifiés (huile, sel et farine de blé) sur le marché béninois ;
- ☞ des données fiables sur le niveau de conformité des produits fortifiés par rapport aux normes nationales ;
- ☞ des estimations nationales de la couverture et de la consommation des aliments fortifiés au niveau des ménages ;
- ☞ une estimation de la contribution des aliments fortifiés aux apports en micronutriments des populations cibles ;
- ☞ une analyse des inégalités d'accès et de consommation mettant en évidence les groupes insuffisamment atteints par les programmes de fortification ;
- ☞ une situation de référence (baseline) permettant d'orienter le suivi, la planification et le renforcement du programme LSFF ainsi que du système national de surveillance de la fortification alimentaire.

Les objectifs de l'activité s'inscrivent pleinement dans le cadre méthodologique du "Fortification Assessment Coverage Toolkit (FACT)", qui vise à mesurer la performance des programmes de fortification tout au long de la chaîne d'impact, depuis la présence effective des produits sur le marché jusqu'à leur consommation par les populations et leur contribution aux apports en micronutriments.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

La mission couvrira l'ensemble du territoire national et portera sur deux composantes complémentaires, à savoir une étude de marché et une enquête auprès des ménages, afin d'évaluer à la fois l'offre et l'accès effectif aux aliments fortifiés au Bénin.

L'étude du marché devra permettre d'estimer la part de marché en volume des produits fortifiés (huile, sel et farine de blé), en combinant les données sur la disponibilité des produits avec des informations sur leur pénétration au niveau du commerce de détail ou leur volume de marché. Cette analyse visera à apprécier le poids relatif des différentes marques sur le marché et à relier ce poids à leurs caractéristiques, notamment leur qualité ou conformité de fortification, afin de mieux comprendre dans quelle mesure les produits adéquatement fortifiés sont ceux qui atteignent effectivement les consommateurs.

L'évaluation auprès des ménages permettra d'analyser dans quelle mesure les aliments fortifiés atteignent effectivement les populations et contribuent à leur alimentation quotidienne. Elle permettra d'évaluer également l'équité et l'efficacité du programme national de fortification. L'étude s'appuiera donc sur les modules standardisés du FACT survey afin d'évaluer, à l'échelle nationale, la couverture, la consommation et la contribution nutritionnelle des aliments fortifiés.

Les principales tâches du cabinet incluront :

1. L'élaboration d'un protocole méthodologique détaillé pour la conduite de l'étude, incluant les approches, outils et procédures de mise en œuvre ;
2. La définition d'un plan d'échantillonnage national représentatif, scientifiquement justifié, couvrant les volets étude de marché et enquête auprès des ménages ;
3. Elaboration d'un planning détaillé de la mission incluant les activités préparatoires, la collecte des données, l'analyse, la restitution des résultats et les mécanismes de coordination nécessaires à leur exécution ;
4. L'obtention du visa statistique de l'étude ;
5. L'adaptation méthodologique du FACT au contexte béninois ;
6. Le recrutement, la formation et l'encadrement des enquêteurs et superviseurs sur les outils, procédures et méthodes de collecte des données ;
7. La conduite d'un pré-test des outils de collecte avant le déploiement terrain ;
8. La mise en œuvre de la collecte des données sur le marché et auprès des ménages, incluant le suivi qualité et la supervision terrain ;
9. L'analyse statistique des données collectées ;
10. L'appui à l'élaboration du rapport sur l'évaluation de la conformité des aliments fortifiés au Bénin ;
11. L'élaboration et la soumission du rapport final ;
12. La facilitation d'un atelier de partage des résultats de l'étude

Afin d'obtenir une compréhension complète de la performance du programme de fortification au Bénin, l'étude adoptera une approche méthodologique intégrée combinant l'évaluation du marché et l'analyse au niveau des ménages, conformément au cadre conceptuel du FACT survey. Il est donc important de rappeler que cette activité a été structurée en deux phases complémentaires, permettant d'analyser successivement la qualité et la disponibilité des produits fortifiés, puis leur accès et leur consommation au sein des ménages.

La première phase, qui est l'évaluation de la conformité des aliments fortifiés au Bénin vise à collecter et analyser des échantillons d'huile, de sel et de farine de blé. Elle a démarré et a pris en compte trois grandes villes du Bénin à savoir Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Cette phase permettra de collecter des données ainsi que des échantillons de produits fortifiés sur le marché et à réaliser au laboratoire des analyses permettant d'apprécier leur conformité aux normes nationales de fortification. L'évaluation au niveau du marché vise à apprécier l'offre réelle d'aliments fortifiés disponibles pour les consommateurs ainsi que leur niveau de conformité aux exigences réglementaires nationales. Le cabinet exploitera les résultats de cette étude et apportera son appui dans l'élaboration du rapport de ladite étude.

La seconde phase de l'activité objet du présent appel d'offre couvrira l'ensemble du territoire national. Au sein de cette couverture nationale, un échantillonnage scientifiquement justifié sera réalisé afin de produire des résultats représentatifs et valides à l'échelle nationale, en tenant compte des disparités, similarités et spécificités du pays. L'échantillonnage doit donc couvrir les réalités des douze départements du pays, sans qu'il soit nécessaire de collecter des données dans chacun d'eux de manière systématique. À cet effet, le cabinet devra proposer une stratégie d'échantillonnage scientifiquement robuste permettant de sélectionner les départements, communes, grappes et ménages à enquêter, de façon à garantir la représentativité nationale des résultats. Cette approche devra tenir compte des similarités et disparités entre zones géographiques, milieux urbains et ruraux, contextes socio-économiques, niveaux de vulnérabilité et comportements de consommation.

L'approche méthodologique devra démontrer comment les choix de couverture géographique et de taille d'échantillon permettent de tirer des inférences valides à l'échelle nationale, tout en capturant les principales

variations régionales et les inégalités d'accès ou de consommation. Les résultats attendus devront ainsi refléter de manière crédible la réalité du pays et éclairer les décisions programmatiques et les futures actions.

3.2. LIVRABLES

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le cabinet sélectionné est censé achever et soumettre les livrables ci-dessous. La mission est prévue pour une durée maximale de **cinq (05) mois** et le cabinet pourra ajuster les livrables pour rester dans ce délai. Un calendrier détaillé et des modalités de paiement seront convenus avec le cabinet avant la signature du contrat.

Produits livrables (en supposant que le contrat soit signé au plus tard le 8 juillet 2026)	Date limite (calendrier indicatif)
Planning détaillé de la mission	13 juillet 2026
Introduction du protocole de recherche et obtention du visa	15 septembre
Rapport de formation des enquêteurs	30 septembre 2026
Collecte des données au niveau des marchés et des ménages	07 octobre 2026
Base de données des produits fortifiés disponibles au Bénin	21 octobre 2026
Rapport sur l'évaluation de la conformité des aliments fortifiés au Bénin	28 octobre 2026
Rapport sur la disponibilité et la consommation des aliments fortifiés au Bénin	11 novembre 2026
Rapport de l'atelier de partage des résultats	25 novembre 2026

Tous les éléments livrables doivent être présentés en français et résumés en anglais.

II. INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE

La présente section traite du processus à suivre pour répondre à cet appel d'offres. Les soumissionnaires sont encouragés à prendre connaissance de ce document avant de compléter leurs réponses.

1. CONTACT

Veuillez adresser toutes les demandes de renseignements et autres communications à cotationbenin@gainhealth.org. Les réponses ne seront pas confidentielles, sauf dans les cas où des informations exclusives sont impliquées.

2. BUDGET

Cette procédure d'appel à propositions est concurrentielle et le budget final sera déterminé en conséquence. Le budget convenu comprendra toutes les dépenses et toutes les taxes/la TVA et les coûts indirects. Le paiement est soumis à l'approbation du chef d'équipe du projet de GAIN et sera effectué par tranches liées aux résultats attendus (dans la mesure du possible), comme stipulé dans le contrat de conseil final.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir à GAIN une proposition détaillée de l'ensemble des frais. Le montant final du budget devra être approuvé par l'organisation avant le début du projet.

Note : Le cabinet peut être amené à organiser des ateliers pour ce travail. Il peut donc y avoir des coûts d'activité supplémentaires associés à la mission qui seront financés par GAIN. Pour les besoins de la proposition, les soumissionnaires à cet appel à propositions ne doivent pas inclure ces coûts dans leur budget estimatif.

3. FORMAT DE LA PROPOSITION

Le dossier de soumission doit comporter trois parties comme suit :

- Pièces administratives

- IFU
- Registre de commerce,

- Attestations fiscales
- Copie RIB

Proposition Technique :

- Compréhension de la mission, commentaires, résultats attendus, description de la démarche méthodologique, planification de la mission, etc.
- Curriculum Vitae des experts associés (maximum 4 pages par expert) faisant ressortir les missions similaires ;
- Fournir au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution de missions similaires.

QUALIFICATIONS

GAIN invite les cabinets disposant de l'expérience et des compétences suivantes à répondre au présent appel à propositions.

- 1) Capacité avérée à conduire des enquêtes quantitatives, études de marché, évaluations de couverture ou recherches appliquées en nutrition ou systèmes alimentaires ;
- 2) Bonne connaissance de l'environnement de la fortification alimentaire au Bénin, y compris les enjeux réglementaires et institutionnels ;
- 3) Capacité démontrée à proposer une approche méthodologique rigoureuse et un délai réaliste d'exécution de la mission ;
- 4) Capacité à collaborer et travailler avec les structures gouvernementales, les partenaires techniques et les équipes de terrain ;
- 5) Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de communication orale en français ; une bonne maîtrise de l'anglais constitue un atout.

Le cabinet chargé de la réalisation de cette étude devra être un cabinet de droit béninois, légalement enregistré, basé et opérant au Bénin, avec une expérience avérée dans la conduite d'études d'envergure nationale, d'enquêtes et d'analyses dans les domaines de la nutrition, de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé publique ou des systèmes alimentaires.

Le cabinet devra satisfaire aux qualifications minimales suivantes :

- a) Disposer d'une existence légale et administrative conforme à la réglementation béninoise, et les documents administratifs requis (registre de commerce, IFU, attestation fiscale, etc.) ;
- b) Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans la réalisation d'études, d'enquêtes nationales ou d'évaluations impliquant la collecte et l'analyse de données quantitatives ;
- c) Avoir une expérience démontrée dans les domaines de la nutrition, de la fortification alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé publique ou des systèmes alimentaires ;
- d) Disposer d'une bonne connaissance du contexte béninois, notamment des circuits de commercialisation des produits alimentaires, des réalités communautaires et des mécanismes institutionnels de collecte de données ;
- e) Avoir conduit au moins deux (02) missions similaires portant sur des enquêtes auprès des ménages ; des études de marché ; des évaluations nutritionnelles ou de programmes ; ou des études utilisant des méthodologies standardisées de type SMART, FACT, DHS, MICS ou similaires ;
- f) Disposer de capacités opérationnelles suffisantes pour conduire une étude d'envergure nationale, incluant : la mobilisation d'équipes de terrain ; la supervision de la collecte ; la gestion logistique ; le contrôle qualité des données ; et le traitement statistique des données ;
- g) Disposer d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée, comprenant au minimum :
 - un chef de mission/coordonnateur d'étude ;
 - un statisticien, expert en collecte et gestion des données ;
 - un spécialiste en nutrition/fortification alimentaire ;
- h) Maîtriser les outils numériques de collecte de données ainsi que les logiciels d'analyse statistique (SPSS, STATA, R ou équivalents) ;

- i) Disposer de références vérifiables attestant de la bonne exécution de missions similaires réalisées au Bénin ou dans la sous-région.
- j) Démontrer de solides capacités de rédaction et de présentation des résultats, en français, avec aptitude à produire des rapports techniques de qualité conformes aux standards internationaux.

En complément, le cabinet chargé d'exécuter la mission devra présenter le profil et les qualifications requises (curriculum vitae et attestations l'équipe dédiée à la mission) pour conduire efficacement les travaux.

ATTENTES A L'EGARD DU SOUMISSIONNAIRE

Le cabinet retenu devra :

- i. Travailler en étroite collaboration avec les représentants des partenaires de GAIN et des structures gouvernementales telles que l'ABSSA, l'ANAN, le MAEP....
- ii. Rencontrer les représentants de GAIN, des structures gouvernementales au cours du projet ainsi qu'à la demande du GAIN.
- iii. Soumettre les produits livrables et les rapports conformément au calendrier convenu dans le plan de travail révisé.

Présentation des références et de la preuve de l'expérience du soumissionnaire (au moins 3 attestations de bonne fin d'exécution pour des missions similaires du cabinet/agence de recherche qu'il faut différencier du CV et attestations du personnel dédié à la mission) selon le modèle du tableau suivant :

N°	Nom de la structure référence	Personne contact	Adresse de la personne contact : tel et Email	Intitulé du marché	Montant	Année d'exécution
1						
2						
3						

Proposition Financière

L'offre financière devra indiquer le budget prévisionnel de la mission.

Le cabinet proposera un budget détaillé de la mise en œuvre de sa proposition technique. Le budget comprendra les honoraires en homme/jour de travail, les frais connexes (transport et autres). Même si la mission s'étend sur cinq mois, le cabinet devra limiter sa proposition à un maximum de 40 jours.

4. SOUMISSION

Les originaux doivent être soumis comme suit :

Une copie électronique contenant les documents, de préférence en format PDF, ainsi que toutes les informations requises, y compris la proposition financière, doivent parvenir à GAIN à cotationbenin@gainhealth.org

5. DATE LIMITE ET DUREE

Le dossier de soumission sera envoyé par mail à l'adresse e-mail ci-dessus énuméré de GAIN **au plus tard le vendredi 19 juin 2026 à 23h59.**

6. INACCEPTABLE

Les propositions suivantes ne seront automatiquement ni prises en compte ni acceptées :

Les propositions reçues après la date limite de l'appel d'offres au bureau récepteur désigné.

Propositions reçues par fax.

Propositions incomplètes.

Propositions qui ne sont pas signées.

7. RÉVISIONS

Les propositions peuvent être révisées par courrier électronique et confirmées sur papier, à condition que ces révisions soient reçues avant la date limite.

8. ACCEPTATION

GAIN n'acceptera pas nécessairement le coût le plus bas ou l'une des propositions soumises. Par conséquent, les critères d'admissibilité, les critères d'évaluation et les exigences obligatoires prévalent. Il sera aussi important de retenir que les offres reçues dans cet appel seront considérées de toutes taxes.

9. ACHÈVEMENT

Les propositions soumises en version électronique doivent être signées par le responsable du cabinet.

En cas d'erreur dans le calcul des coûts globaux, les coûts unitaires prévaudront.

Il est de la responsabilité du demandeur de comprendre les exigences et les instructions spécifiées par GAIN. Dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires, il est conseillé aux candidats de contacter la personne responsable de GAIN en vertu de la section II. point 1., avant de présenter leurs observations.

Bien que GAIN ait déployé des efforts considérables pour assurer une représentation exacte dans la présente demande de propositions, l'information contenue dans la présente demande de propositions n'est fournie qu'à titre indicatif. L'exactitude de ces informations n'est pas garantie par GAIN. Rien dans la présente demande de proposition n'a pour but de dispenser les candidats de se forger leurs propres opinions et conclusions à l'égard des questions abordées.

En répondant à la présente demande de proposition, le demandeur confirme qu'il comprend que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions de la demande de proposition peut entraîner la disqualification de sa demande.

10. DROIT DE REFUS

GAIN se réserve le droit de rejeter tout ou partie des soumissions ou d'annuler ou de retirer cet appel d'offres pour quelque raison que ce soit et à sa seule discrétion sans encourir de coûts ou de responsabilité pour les coûts ou les dommages encourus par tout candidat, y compris, sans s'y limiter, les dépenses engagées dans la préparation de la soumission. Le demandeur reconnaît et accepte que GAIN n'indemniser pas le demandeur pour les coûts, dépenses, paiements ou dommages directement ou indirectement liés à la préparation de la soumission.

11. RÉFÉRENCES

GAIN se réserve le droit, avant d'attribuer la proposition, d'exiger du candidat qu'il soumette les preuves de qualifications qu'il juge nécessaires, et examinera les preuves concernant les qualifications et les capacités financières, techniques et autres du candidat.

12. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Après l'attribution de la proposition et sur demande écrite à GAIN, seuls les renseignements suivants seront divulgués :

Nom du cabinet.

III. MODALITÉS DE CET APPEL D'OFFRES

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES NON CONTRAIGNANT

GAIN se réserve le droit de rejeter toutes les offres reçues en réponse à cette demande de proposition et n'est en aucun cas tenu d'accepter toute proposition. GAIN se réserve en outre le droit de négocier le contenu des

propositions des soumissionnaires retenus, ainsi que la possibilité d'accepter des éléments partiels d'une proposition si cela est jugé approprié.

2. CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements fournis dans le cadre de cette sollicitation sont considérés comme confidentiels. Dans le cas où des informations seraient divulguées de manière inappropriée, GAIN cherchera à obtenir les recours appropriés, dans la mesure où cela est autorisé. Les propositions, les discussions et tous les renseignements reçus en réponse à cette demande de proposition demeureront strictement confidentiels.

3. DROIT À DES NÉGOCIATIONS FINALES SUR LA PROPOSITION

GAIN se réserve le droit de négocier les coûts finaux et l'étendue finale des travaux de la proposition. GAIN se réserve le droit de limiter ou d'inclure des tiers à la seule et entière discrétion de GAIN dans de telles négociations.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront examinées par l'équipe de sélection. Vous trouverez ci-dessous une liste des critères importants en fonction desquels les propositions seront évaluées. Cette liste n'est pas exhaustive et n'est pas exhaustive à 100 % et vise à améliorer la capacité des soumissionnaires à répondre de manière substantielle.

Les candidats sont tenus de soumettre les informations suivantes, conformément aux lignes directrices données dans cette section :

- a) Compréhension de l'étendue des travaux, des objectifs et des livrables de la mission, tels qu'ils sont décrits à la section I.
- b) Preuve d'expérience des missions similaires.
- c) Les approches créatives et méthodologiques.
- d) Exhaustivité du plan de travail et caractère raisonnable de l'échéancier proposé :
- e) La proposition doit comprendre un plan de travail réalisable pour assurer la réussite des livrables.
- f) Le plan de travail détaille la façon dont les activités seront coordonnées.
- g) Budget détaillé et rapport coût-efficacité de l'approche proposée :
- h) La proposition doit identifier les défis possibles et inclure des approches créatives pour les résoudre.
- i) Une offre de services dûment complétée.

GAIN se réserve le droit de contacter les personnes et le(s) sous-traitant(s) afin de vérifier les informations fournies dans le cadre de la proposition.

5. PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen comprendra un comité d'examen dont les participants seront sélectionnés par GAIN.

6. LIMITATIONS VIS-À-VIS DES TIERS

GAIN ne représente pas, ne garantit pas et n'agit pas en tant qu'agent d'un tiers à la suite de cette sollicitation. Cette sollicitation n'autorise aucun tiers à lier ou à commettre GAIN de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit exprès de GAIN.

7. COMMUNICATION

Toutes les communications concernant cette sollicitation doivent être adressées aux parties concernées de GAIN. Le fait de communiquer avec des tiers participant à la demande de proposition, avec le comité d'examen ou avec toute autre partie peut être considéré comme un conflit d'intérêts et entraîner la disqualification de la proposition.

8. RÉCEPTION DÉFINITIVE

L'attribution d'une proposition n'implique pas l'acceptation de ses termes et conditions. GAIN se réserve le droit de négocier les termes et conditions définitifs, y compris les coûts et l'étendue des travaux, lors de la négociation du contrat final à convenir entre GAIN et le soumissionnaire.

9. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre de services restera valable pendant une période de 60 jours après la date de clôture de la proposition. Dans l'éventualité d'une attribution, le candidat retenu devra conclure un contrat soumis aux conditions générales de GAIN.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sous réserve des termes du contrat à conclure entre GAIN et le demandeur, la propriété intellectuelle liée à l'étendue des travaux du contrat, y compris les informations techniques, le savoir-faire, les procédés, les droits d'auteur, les modèles, les dessins, le code source et les spécifications développés par le demandeur dans le cadre de l'exécution du contrat, est entièrement dévolue à GAIN.

11. PORTÉE DU CHANGEMENT

Une fois le contrat signé, aucune augmentation de la responsabilité de GAIN ou des honoraires à payer par GAIN pour les services résultant d'un changement, d'une modification ou d'une interprétation des documents ne sera autorisée ou payée au demandeur, sauf si ce changement, cette modification ou cette interprétation a reçu l'accord écrit préalable exprès de GAIN.

IV. OFFRE DE SERVICES

Offre soumise par :

(Écrivez ou tapez la dénomination sociale et l'adresse de l'entreprise)

Je (Nous) soussigné(e) offre par la présente à GAIN, de fournir toute l'expertise, la supervision, le matériel et autres choses nécessaires pour mener à bien, à l'entière satisfaction du Directeur exécutif ou de son représentant autorisé, les travaux tels que décrits dans l'Appel d'offres selon les termes et conditions de GAIN aux prix suivants :

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

J'accepte (Nous) que l'Offre de Services restera valable pendant une période de soixante (60) jours calendaires après la date de sa réception par GAIN.

Je (Nous) soumetts par la présente ce qui suit :

- (a) Une proposition pour entreprendre les travaux, conformément aux exigences spécifiées par GAIN.
- (b) Une offre de services dûment complétée, sous réserve des termes des présentes.

LES OFFRES QUI NE CONTIENNENT PAS LA DOCUMENTATION MENTIONNÉE CI-DESSUS OU QUI S'ÉCARTENT DU FORMAT D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS PRESCRIT PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME INCOMPLÈTES ET NON CONFORMES.

Date de ce jour de Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

_____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)

_____ Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

Signature (demandeur)